

Extrait d'acte de naissance

École et handicap

Mis à jour le 20 octobre 2015 par « direction de l'information légale et administrative »

Les informations qui suivent concernent l'accueil de l'enfant en situation de handicap en collectivité jusqu'à la fin du lycée.

Articles connexes

- **[Accueil de l'enfant de moins de 3 ans](#)**
- **[Scolarisation en primaire \(maternelle et élémentaire\)](#)**
- **[Scolarisation au collège et au lycée](#)**

Pour en savoir plus

- [Guide pour la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap - 914.2 KB - Information pratique - Ministère chargé de l'éducation](#)
- [Scolarité et handicap - Information pratique - Office national d'information sur les enseignements et les professions \(Onisep\)](#)
- [Éducation prioritaire - Information pratique - Ministère chargé de l'éducation](#)
- [Site l'École pour tous - Information pratique - Centre national de documentation pédagogique \(CNDP\)](#)

Voir aussi...

-

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) (particuliers)

Où s'adresser ?

Aide - Handicap - École

Aide et soutien aux parents d'enfant et aux enfants en situation de handicap dans leurs relations avec les services scolaires.

Par téléphone

0 810 55 55 00

Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile

Pour connaître le tarif, écoutez le message en début d'appel

Par messagerie

aidehandicapecole[[@](mailto:aidehandicapecole@education.gouv.fr)]education.gouv.fr



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis

02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr